

## **PRE-REQUIS A LA CANDIDATURE A LA CERTIFICATION DES** **DPO**

**Pour pouvoir accéder à la phase d'évaluation, le candidat remplit l'une des conditions suivantes :**

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions DPO s'agissant de la protection des données personnelles, ou :
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans ainsi que d'une formation d'au moins 35 heures en matière de protection des données personnelles reçue par un organisme de formation

**Dans le cadre d'une recertification des documents supplémentaires vous seront demandés par mail pour collecter les informations suivantes :**

- La preuve formelle que vous disposez d'une expérience professionnelle d'au moins un an, acquise dans le courant des trois dernières années, dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO s'agissant de la protection des données ou de la sécurité de l'information, attestée par un tiers.
- L'état de suivi des plaintes et réclamations
- Un justificatif de tenue à jour des évolutions réglementaires, techniques et législatives